



**PAS DE TRAVAIL SANS EMPLOI,
PAS D'EMPLOI SANS TRAVAIL !
LE LIEN TRAVAIL- EMPLOI**

Personne ne peut nier l'importance des thématiques « Emploi » dans notre société aujourd'hui ! C'est également une des préoccupations première de l'OIT dans le cadre de nombreuses conventions.

**L'emploi,
facteur de
cohésion sociale**

Depuis de nombreuses années, par cycles, la France connaît des crises économiques, avec des fermetures d'entreprises et des destructions plus ou moins massives d'emploi.

Les conséquences, on les connaît : juste sentiment de révolte de la part des salariés licenciés, incompréhension de ces derniers qui ont souvent beaucoup d'ancienneté, estiment avoir fait correctement leur travail, ne comprennent pas les délocalisations, n'acceptent plus que des salariés ou des

entreprises extracommunautaires puissent venir en concurrence avec eux sur le marché de l'emploi.

Derrière tout cela c'est une montée progressive, mais constante, de l'intolérance face à la toutes les formes de diversités, du racisme et de la xénophobie avec la tentation des extrêmes mais aussi du repli sur soi.

Notre ministère, les DIRECCTE et leurs Unités territoriales ont un rôle très important pour enrayer ces évolutions fâcheuses, en mettant en œuvre l'expertise des agents au travers d'actions préventives et correctives en faveur de l'emploi, mission pointée à la convention 150 de l'OIT.

Il s'agit d'abord de prévenir les restructurations, en essayant de limiter les interventions à chaud, puis de mettre en œuvre les politiques du ministère en faveur de l'emploi. Ces politiques visent tant les salariés menacés, dans des régions souvent sinistrées, que les personnes durablement éloignées du marché de l'emploi (jeunes en insertion professionnelle, demandeurs d'emploi).

**L'Emploi,
Moyens et continuité
sont nécessaires**

Les effectifs des missions travail sont plus importants dans les UT des Direccte que ceux du champ Emploi. C'est pourtant essentiellement sur ces derniers que le Ministère s'appuie pour asseoir sa politique et tenter de réduire le nombre de chômeurs.

Tous les deux ans environ, nous voyons apparaître de nouveaux dispositifs, avec en parallèle la réduction de nos crédits d'intervention et des moyens humains chargés de cette politique. Mais avec une constante de tous les gouvernements, un recours massif au traitement social mais court-termiste du chômage et son lot de contrats aidés ! L'ensemble évalué à coup de baromètre contestable de l'efficacité des politiques Emploi de notre ministère.

Les agents du Pôle 3^E sont ainsi très sollicités et ont, depuis de très nombreuses années, dû s'adapter aux évolutions des politiques, aux transferts de missions et souvent se soumettre aux exigences des Préfets et des Directeurs régionaux. Pas toujours facile !

Le lien travail Emploi est essentiel

Les services du Pôle 3^E et de l'Inspection du travail doivent-ils travailler de manière isolée ? La réponse est non ! **Et la CFDT est le premier syndicat à avoir revendiqué la nécessité d'un lien fort Travail-Emploi** et ce depuis de très nombreuses années !

Dans la pratique, on voit maintenant le ministre, parfois des Direccte et depuis peu, du fait des réformes en cours sur l'inspection, d'autres organisations syndicales, évoquer ou réclamer ce lien (sans souvent bien le définir). Mais hélas quand on se rapproche des services, il faut bien constater que chacun travaille trop souvent de manière isolée, ne ressentant pas la nécessité d'avoir ce lien fort entre les services ; ou n'ayant pas réussi à organiser ce travail collectif.

Il est urgent de mieux faire connaître les missions de chacun à l'ensemble des agents des deux pôles ; mais aussi les enjeux des politiques mises en œuvre et les partenaires qui sont mobilisés.

La veille économique exercée par les agents de l'inspection est aujourd'hui ce qui apparaît le plus pertinent pour faire du lien avec le pôle 3^E pour beaucoup mieux anticiper les difficultés des entreprises et ainsi pouvoir mettre en œuvre les outils à notre disposition pour éviter ou limiter des licenciements de salariés.

L'efficacité des services « Mutations Economiques » passe par des échanges réguliers avec les inspecteurs et contrôleurs en section d'inspection et une transparence sur ce que chacun fait pour aider les entreprises en difficulté.

De même, les actions menées par le pôle 3^E pour les structures de l'insertion par l'activité économiques, les Entreprises Adaptées, ne peuvent pas ignorer la question des conditions de travail.

L'inspection du travail ne peut pas, de son côté, se désintéresser de ces secteurs au prétexte d'interventions fortes des services emplois ! Le code du travail s'applique aussi à ces salariés !

Le secteur des services à la personne et les autres secteurs en difficulté de recrutement, l'alternance, l'insertion des personnes handicapées, le maintien dans l'emploi, l'égalité hommes/femmes sont d'autres exemples qui intéressent l'inspection et le pôle 3^E pour autant que chacun connaisse le rôle et les outils de l'autre.

Une réelle dynamique doit s'instaurer entre les deux pôles en UT, UR et à l'échelon national. Il ne suffit pas de décréter l'importance de ce lien, il faut se donner les moyens de sa mise en œuvre et plus l'intégrer dans les dialogues de gestion et la définition des objectifs.

Faisons de ce projet « Ministère Fort » l'opportunité de rendre ce lien plus effectif et de l'intégrer dans les nouvelles organisations, tant du champ Travail que du champ Emploi.

Les formations tant initiales que continues des agents de l'Inspection du travail mais aussi des Chargés de Mission Animation Territoriale (CMAT), des futurs RUC, des Directeurs adjoints du Pôle 3^E et des Directeurs Régionaux qui ne sont pas issus du corps de l'inspection du travail, doivent valoriser ce lien et développer des méthodologies de travail fondées sur l'échange entre les services du travail et de l'emploi.

www-syntef-cfdt.com